

# DOSSIER DE PRESSE

## ASSEMBLEE PLENIERE

---

Vendredi 18 décembre 2020

Hôtel du Département

*En action pour l'emploi*

**1 Prolongation des actions du Pacte Territorial d'Insertion en 2021**

- Soutien à la montée en compétences (savoir-être, élaboration projet professionnel, compétences spécifiques et/ou linguistiques, mobilité,...)

**2 Mise en place d'un Plan d'action départemental de soutien à l'emploi**

- Plan complémentaire au plan de relance de l'Etat
- Soutien au secteur de l'insertion par l'activité économique, préalable indispensable au retour vers un emploi de droit commun

630 000 € mobilisés en 2021

**40**  
Parcours Emploi Compétences - secteur non marchand (soit +12 emplois / au 28 proposés par l'Etat)

**10**  
contrats d'initiative Emploi - secteur marchand

**15**  
Contrats de professionnalisation pour les + de 30 ans

Promotion des actions du Département et de la plateforme Job23 par la CPME : Subv. 1 000 € +150 € / contrat signé

Soutien à la reprise d'activité des bénéficiaires d'un contrat de travail

Lancement d'un appel à projets pour la sécurisation des parcours d'insertion professionnelle :  
- offre d'insertion par l'activité économique  
- création d'une coop. d'activité et d'emploi (activités des non-salariés)

## Amélioration énergétique de l'habitat

Aujourd'hui, le Département via sa cellule Habitat, déploie 2 programmes en faveur de l'amélioration de l'habitat. Il complète déjà ce dispositif par une aide aux travaux :

Aide à la sortie  
d'insalubrité pour les  
propriétaires dits très  
modestes

Activation de l'APA et  
de la PCH pour les  
propriétaires réalisant  
des travaux  
nécessaires à leur  
maintien à domicile

A cela, le Département propose **d'ajouter une aide exceptionnelle de 5 000 €** en faveur des propriétaires très modestes dans la limite (travaux d'amélioration énergétique afin d'absorber une partie du reste à charge du coût des travaux.

## Protéger l'enfance

[Cf.annexe](#)

## Etang des Landes : un site d'intérêt écologique majeur

Des habitats  
aquatiques, amphibiens  
et plaustres reconnus  
d'intérêt  
communautaire

2 000  
espèces recensées

372  
espèces à statut dont  
237  
bénéficient d'une  
protection nationale

Réalisation d'un plan de gestion pour :



Gestion agricole de  
parcelles départementales  
en lien avec 3 éleveurs  
partenaires



Gestion piscicole pour la  
conservation de la  
biodiversité (pêche tous les  
2 ans et valorisation de  
15t. de poissons)



Gestion touristique avec  
une fréquentation de 20  
000 visites par an. Le site  
est un outil pertinent de  
développement territorial



De nombreuses actions déjà engagées :



Pâturage ovin



Pêches régulières



Création de la Maison de la Réserve



Decouverte et sensibilisation du public : Rendez-Vous Nature

De nombreuses actions à engager :



Développement des activités scientifiques



Réflexions autour de l'adaptation au changement climatique



Tisser un lien avec les populations locales



Conforter la stratégie d'éducation à l'environnement

---

## Aides à l'alimentation en eau potable

---

### EAU POTABLE

24 dossiers - 701 550 €

- Sécurisation de l'alimentation en eau potable
- Neutralisation
- Désinfection
- Protection des périmètres de captages
- Etudes patrimoniales
- Sectorisation de réseau et télégestion
- renouvellement de canalisations fuyardes

### ASSAINISSEMENT

11 dossiers - 663 990 €

- Réhabilitation de réseaux
- Réalisation d'un diagnostic assainissement
- Remplacement d'une station d'épuration

---

## Les orientations budgétaires 2021

---

Le Document d'Orientations Budgétaires est un outil à la fois d'information et d'aide à la décision, afin de comprendre les enjeux départementaux, et affiner les priorités qui trouveront une première traduction financière en février prochain, lors de l'adoption du budget primitif 2021.

### I) UN FONCTIONNEMENT MAITRISE

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015 s'est traduite par :

- ✓ Une progression de l'épargne brute
- ✓ L'amélioration de la capacité de désendettement : 5,3 ans (contre 12,5 ans en 2014)
- ✓ La reconstitution de la trésorerie grâce à la restauration du fonds de roulement

## II) LES PRIORITES D'INVESTISSEMENT 2021

### VOIRIE

Modernisation des axes structurants et entretien prioritaire des voiries et ouvrages d'art (Axe RD990 et RD53 ente Chénérailles et Cressat pour 2,6 M€, travaux Pont du Crozant pour 1,28 M€,...)

### COLLEGES

Projet *Collège de demain*  
Poursuite du déploiement du NuméRICollège (tablettes, Espace Numérique de Travail...)  
Renouvellement des matériels de restauration  
Mise en place d'un Pass'sport pour la rentrée 2021

### TERRITOIRES

Soutien aux territoires pour leurs projets via les contrats *Boost'ter* (soutien financier, ingénierie,...) et les contrats *Boost'Comm'Une*  
Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable (premiers travaux)

### ATTRACTIVITE

Poursuite de la démarche « marketing » initiée  
2<sup>e</sup> tranche de travaux de la Cité de la Tapisserie  
Soutien au label « Centre de Préparation aux Jeux » (financement du poste d'ambassadeur)

### SECURITE

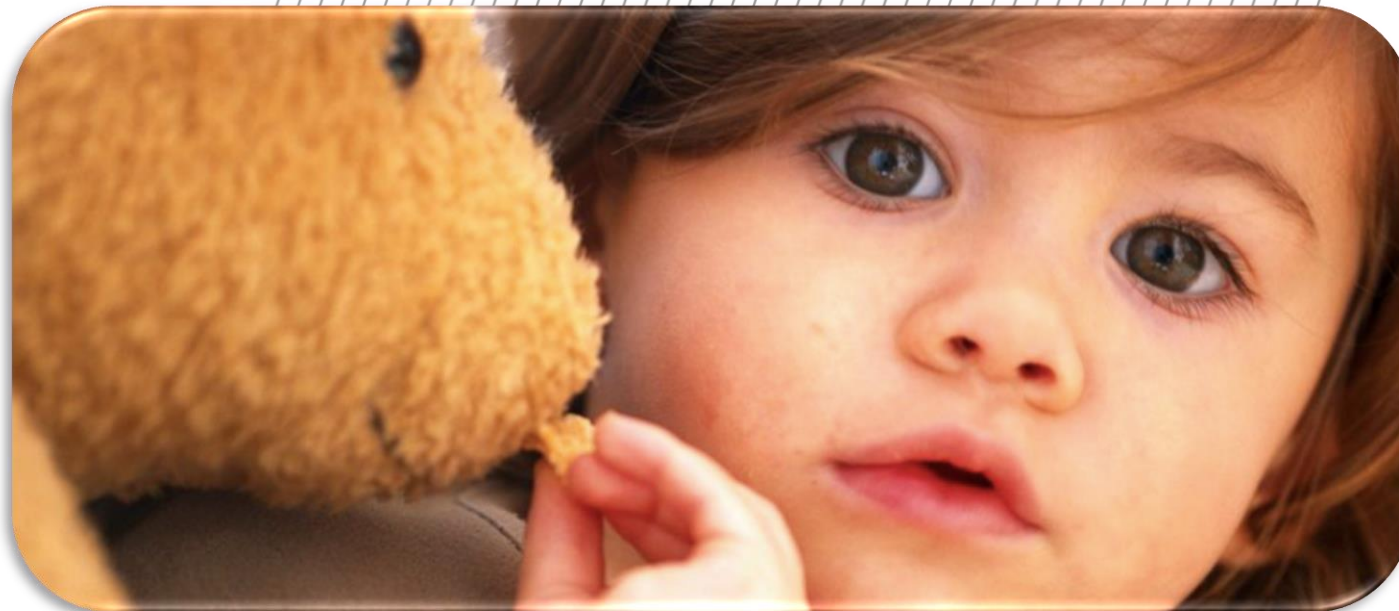
Soutien au Service Départemental d'Incendie et de Secours (pompiers) maintenu

### NUMERIQUE

Poursuite du déploiement de la Fibre Optique  
Fin du Jalon1 : 28 000 prises construites sur 2018-2021

la CREUSE  
le Département

# SCHEMA DEPARTEMENTAL DE PROTECTION DE L'ENFANCE 2021 - 2026



## LA PROTECTION DE L'ENFANCE

- Le **Président** du **Conseil départemental** est le **chef de file** de la **Protection de l'Enfance**, rôle réaffirmé par la loi du 14 mars 2016
- La **Protection de l'Enfance** est une **politique publique**
- L'élaboration d'un **Schéma départemental de protection de l'enfance** est une **obligation** du Département d'une durée de 4 ans



## LA LOI DE MARS 2016 RELATIVE A LA PROTECTION DE L'ENFANT

La loi du 16 mars 2016 s'articule autour de plusieurs axes majeurs qui s'inscrivent dans la continuité de la réforme de mars 2007 :

Le développement  
de la prévention

L'amélioration du  
repérage des  
situations de  
danger et de  
l'évaluation des  
informations  
préoccupantes

Le prise en compte  
du point de vue de  
l'enfant et de ses  
besoins tout au  
long de son  
parcours de  
protection

## UN CONTEXTE INÉDIT EN PROTECTION DE L'ENFANCE POUR LES CONSEILS DÉPARTEMENTAUX

### Baisse des dotations de l'Etat

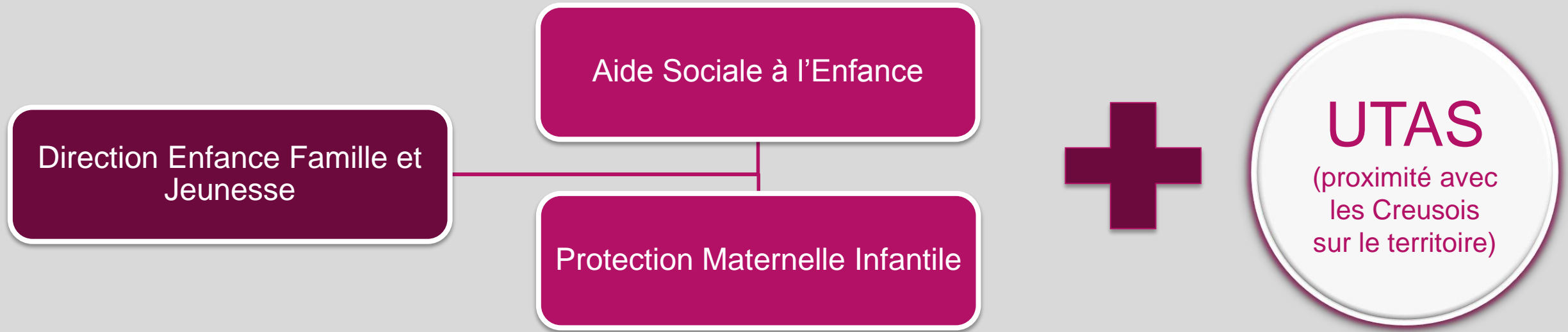
### Contexte partenarial évolutif du fait de :

- Réponses inadaptées ou déficitaires en psychiatrie adulte et infanto-juvénile
- Impactant les prises en charges éducatives complexes

### Législation réformée avec la loi de mars 2016

- La prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant et son intérêt supérieur
- Formation Assistants maternels et familiaux
- Adoption

## ORGANISATION DEPARTEMENTALE



## LE NOUVEAU SCHEMA

### Objectifs

- Simplifier le mode de traitement des Informations Préoccupantes
- Relever le défi du renouvellement des assistants familiaux, principale modalité d'accueil du département
- Recherche de l'innovation :
  - Diversification des modes de prise en charge et d'accompagnement
  - Évolution des outils: CDIP/ CRIP...

### Priorités

- Prévention pour les moins de 6 ans
- Anticipation de la majorité des jeunes accueillis

## CONSTRUCTION DU NOUVEAU SCHEMA

Le schéma de protection de l'Enfance du Département de la Creuse a été élaboré avec la participation des partenaires et acteurs de la Creuse, des professionnels du Département et des enfants, en 3 phases :

1 – mars à mai  
2020

Diagnostic des  
dispositifs  
départementaux  
*(traitement de  
données et près de 20  
entretiens)*

2 – mai à juin 2020

Analyse sur la base  
de groupes de  
travail  
(professionnels et  
partenaires), et  
avec les retours des  
enfants et parents

3 – juill. à oct.  
2020

Propositions  
d'actions puis  
rédaction par des  
groupes de travail

Son élaboration a pu, malgré la crise sanitaire, être menée **en relation avec les partenaires institutionnels et associatifs** du Conseil départemental œuvrant dans le domaine de la protection de l'enfance pour favoriser l'émergence d'une **culture commune** autour **d'un document co-construit** avec des **objectifs partagés**.

## ***Le schéma départemental de protection de l'enfance***

Pour répondre aux enjeux du département en matière de protection de l'enfance (ex : 1<sup>er</sup> département dans le taux de mesures judiciaires) et sur la base du diagnostic, 4 grands axes se sont dégagés des groupes de travail :

Les modes de  
coopération des  
acteurs autour de  
l'enfant

La prévention  
auprès des  
parents et des  
enfants

L'accueil de  
l'enfant et sa  
protection

Le parcours de  
l'enfant et son  
insertion

## Le schéma départemental de protection de l'enfance

En déclinaison des axes retenus visant notamment, à éviter le recours aux mesures judiciaires dont le placement des enfants

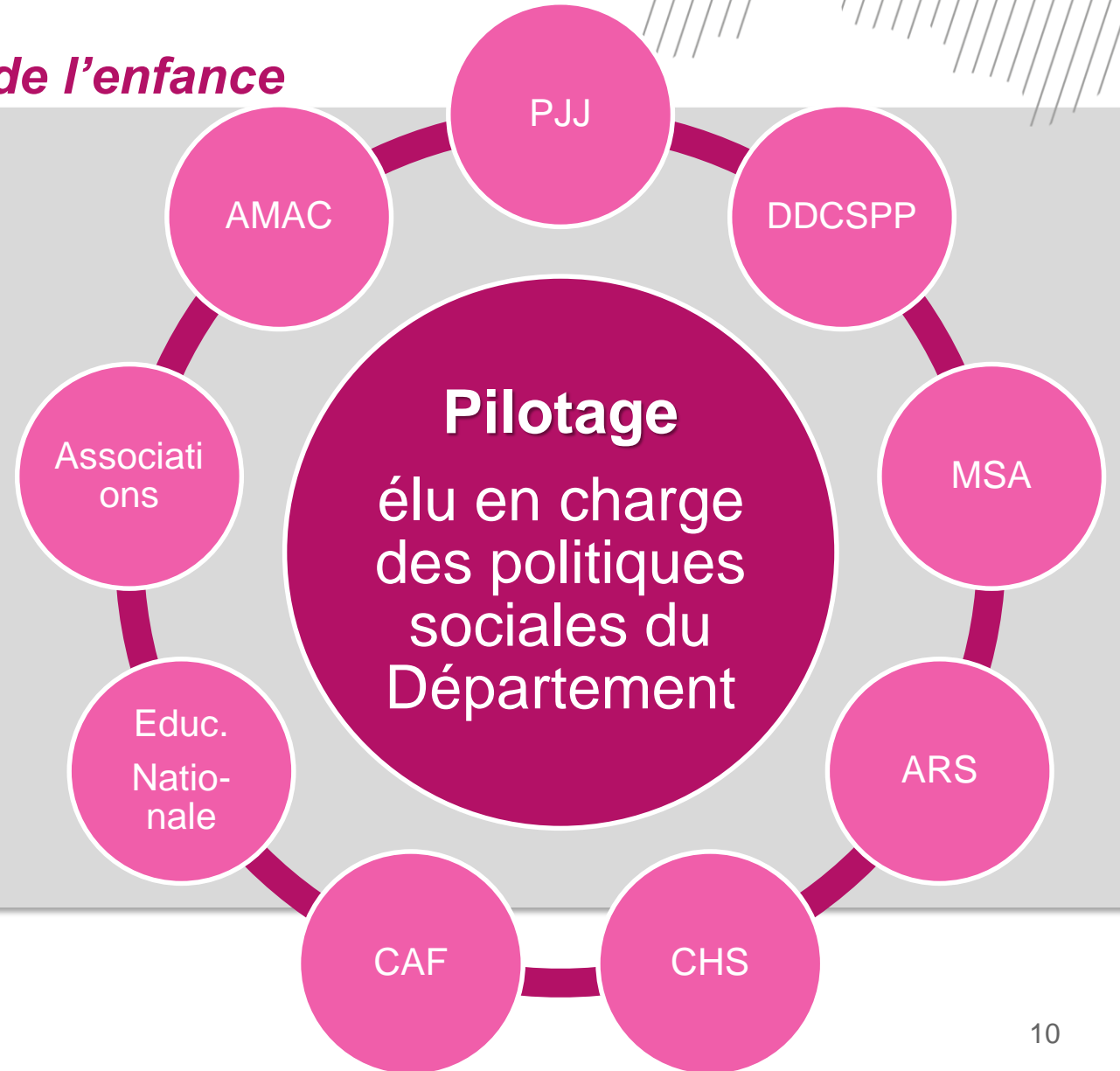


36  
fiches  
action

- Diversifier toutes les solutions pour les enfants et les parents, le plus tôt possible, avec notamment la création d'un dispositif de placement éducatif à domicile- PEAD
- Eviter le recours aux mesures par absence de réponses sanitaires en facilitant l'accès aux soins par la mobilité
- Soutenir l'accueil familial avec la spécialisation pour un accueil thérapeutique ou l'accueil d'urgence notamment des nourrissons
- Soutenir la parentalité y compris en faisant évoluer le CDEF en centre parental (accueil des futurs parents mineurs ou parents mineurs et leur enfant de – 3 ans)
- Eviter les ruptures de parcours en anticipant, notamment l'autonomie des jeunes dès 16 ans, en créant une commission dédiée pour les cas complexes
- Installation de l'observatoire départemental de la protection de l'enfance avec la participation des enfants- ODPE
- Mettre en œuvre le plan de contrôle départemental des ESMS (obligation légale depuis 2020)

## Le schéma départemental de protection de l'enfance

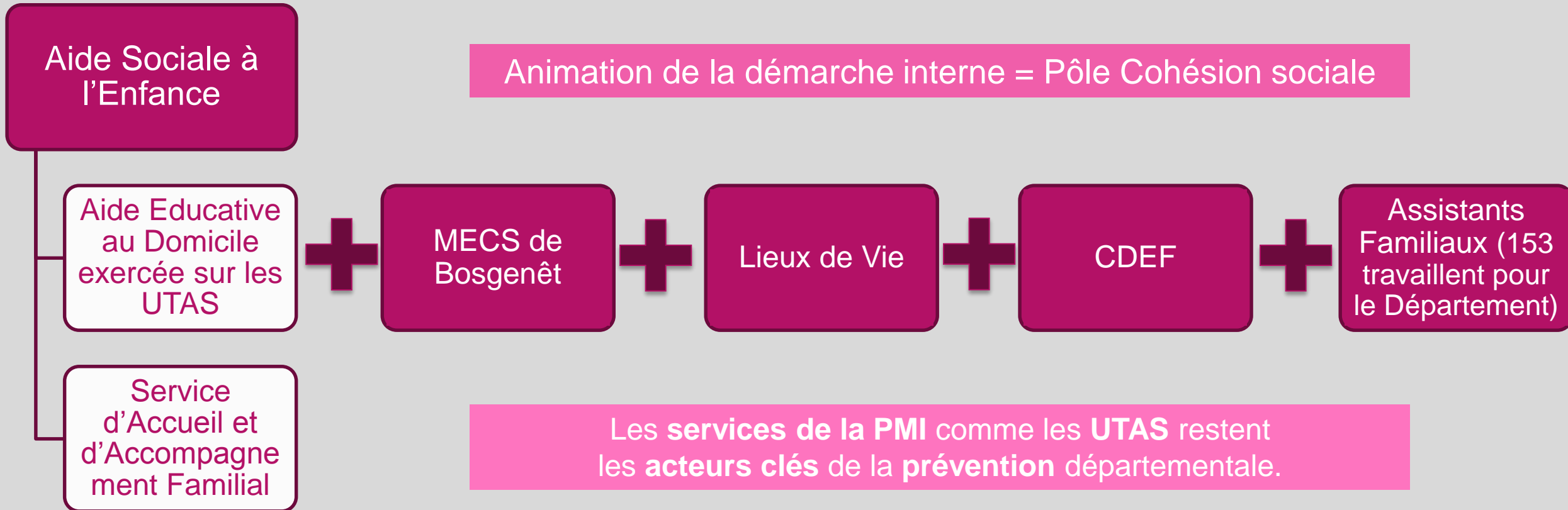
- Les actions sont planifiées et leur suivi organisé.
- La mise en œuvre des orientations déclinées dans le plan d'action suppose un pilotage et l'utilisation d'outils permettant le suivi régulier des travaux engagés
- Le comité de pilotage du schéma se réunira une fois par semestre →



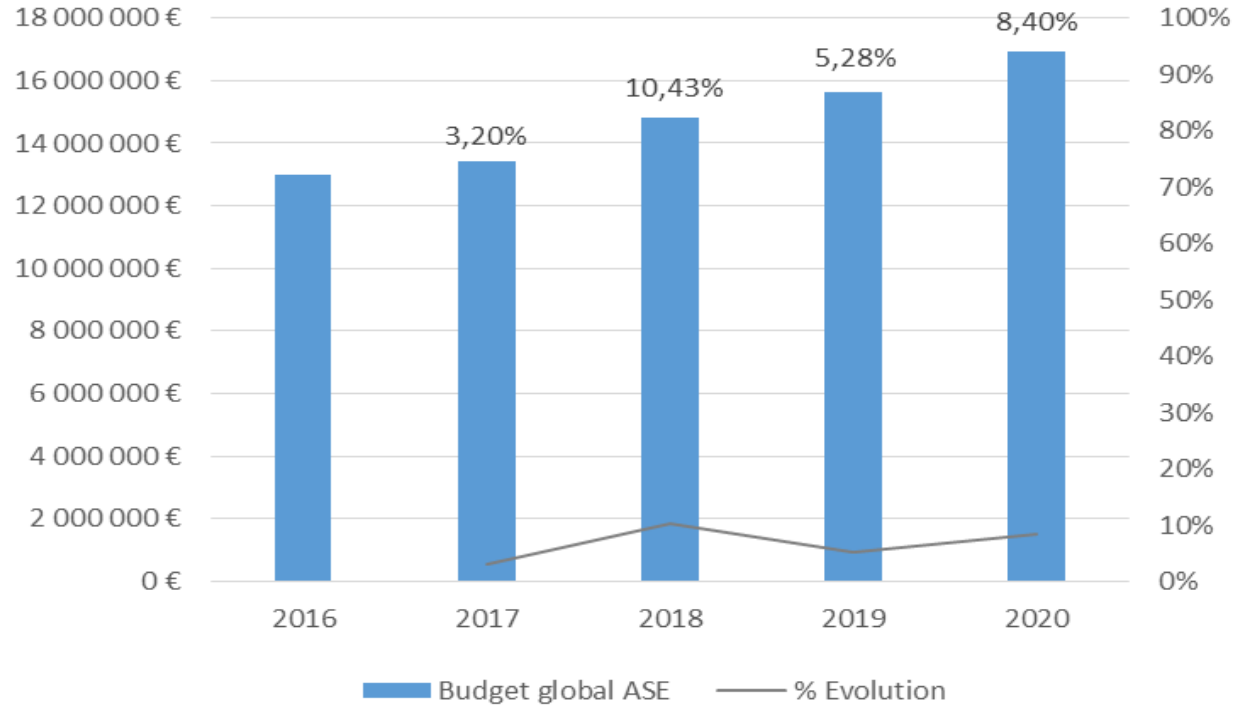


## LA MOBILISATION DE L'ORGANISATION DEPARTEMENTALE

La Direction Enfance Famille Jeunesse sera pleinement mobilisée dans cette feuille de route partagée.



## BUDGET ASE



Un budget consacré  
passant de  
13 205 508 € en 2016  
à + 16 000 000 € en 2020

## EVOLUTION DES MESURES ET COMPETENCES

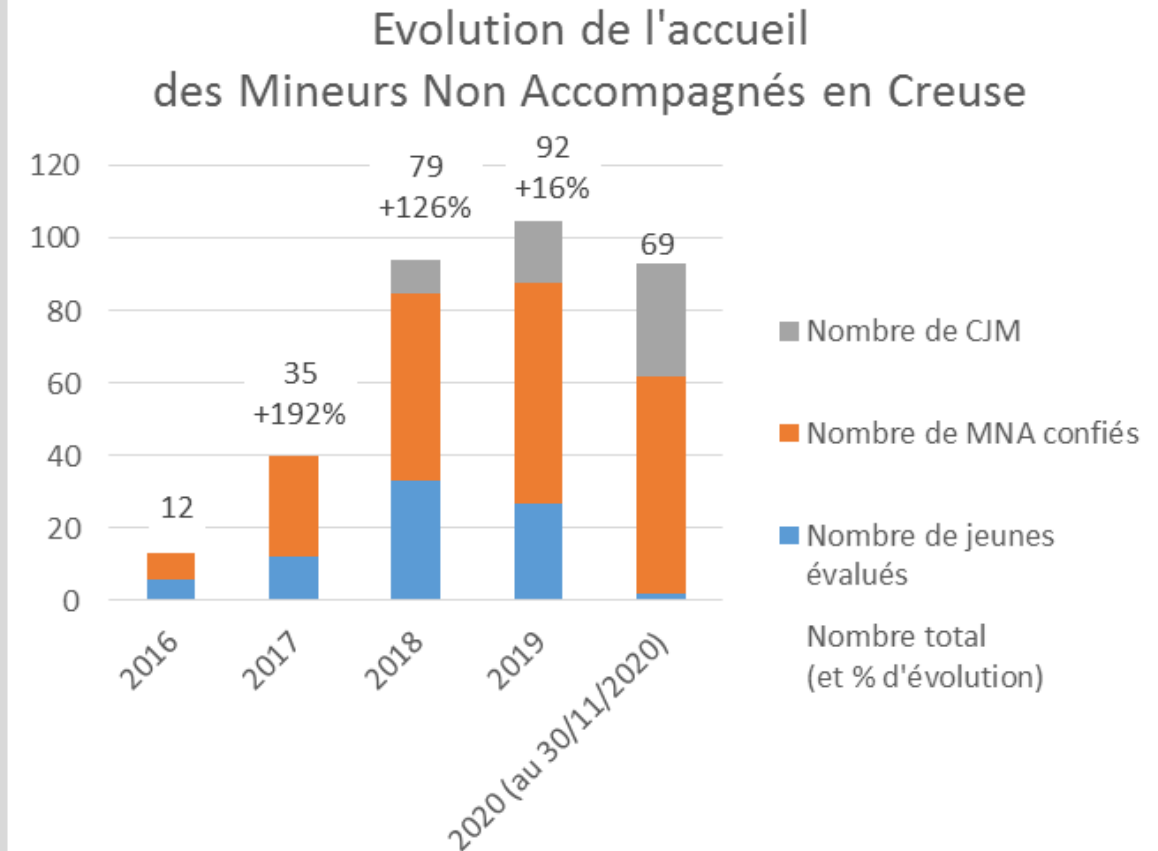
Hausse importante des accompagnements réalisés par l'ASE en 5 ans :

- + 15 %** nombre d'enfants accompagnés
- + 25 %** nombre d'enfants placés (baisse cette année)
- + 17 %** de mesures à domicile

	2016	2017	2018	2019	2020 (au 30/11/2020)
AEMO		476	472	479	469
AED	262	254	233	274	253
Placements	385	385	468	480	441

## BUDGET ASE - EVOLUTION DES MESURES ET COMPETENCES

- En 2018, nouvelle compétence de la DEFJ = **Transport des élèves handicapés**
- **Augmentation** du nombre de **MNA**
- Plus de **70 % des jeunes** arrivés à la majorité et confiés à l'ASE sont **suivis en « Contrat Jeune Majeur »**
- **Evolution** du **profil des enfants confiés** à l'ASE > prises en charge plus complexes (handicap/troubles psychiques...)
- ↳ augmentation du nombre d'enfants accueillis en Lieu de Vie et d'Accueil



## POLITIQUE DE RECRUTEMENT

Pour répondre aux besoins nouveaux et en augmentation, le Département a déployé une politique de recrutement depuis 2015, dans le cadre de la Prévention et de la Protection de l'Enfance (ASE et DASP)

→ Création d'une **équipe spécialisée** dans le traitement de l'information préoccupante :

3 ETP  
travailleurs  
sociaux

½ ETP  
infirmière

½ ETP  
psychologue

permettant une décharge des équipes de prévention de la mission d'évaluation des IP et ainsi de se consacrer exclusivement aux missions de prévention et à l'accompagnement des familles (AED)

+ 1 ETP  
TISF

+ ½ ETP  
Educateur Jeunes  
Enfants

## ***POLITIQUE DE RECRUTEMENT***

L'équipe de l'ASE a également été renforcée, depuis 5 ans :

4 ETP  
travailleurs sociaux

1 ETP  
psychologue

1 ETP  
Réfèrent administratif  
des enfants placés

Et à compter de décembre:

1 responsable du  
réseau des assistants  
familiaux

1 responsable des  
établissements et  
services PE et ODPE

1 coordonnateur de  
parcours à l'accès à la  
majorité

la CREUSE  
le Département

L @ CREUSE 2.0 \ 2 3

**CONSEIL DEPARTEMENTAL de la CREUSE**

Hôtel du Département - BP 250 - 23011 Guéret Cedex - Tél. 05 44 30 23 23 - [presidente@creuse.fr](mailto:presidente@creuse.fr) - [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr)